

# **Compte rendu du Conseil Municipal des Enfants.**

## **Samedi 3 décembre 10h-11h15**

**Présents** : SANNIER Isabelle, PLESANT Jérémie, DUVAL Tyéfaine, GROULT Sarah, MARUITTE Fantine, SIMON Victoire, MAZURE Arsène, CORNU Malo, COLLET Joshua, HERBULOT Mathilde, LAVANAN Elsa, LELARGE Tom, SAVARIE Antoine, CLET Marius, COURATIER Julie, Dumont Lucie.

**Absents** : GHARBI Wassila, DALION Jean

**Secrétaire de séance** : Jérémie PLESANT

Monsieur le Maire accueille les enfants élus par un mot de bienvenue.

### ➤ **Présentation des élus**

Chaque élu se présente en mentionnant son nom, prénom et classe.

### ➤ **Lecture du règlement intérieur du CME (Annexe 1)**

Isabelle SANNIER lit aux enfants présents le règlement intérieur du Conseil Municipal des enfants les informant des différentes règles à suivre pendant leur mandat de 2 ans.

Chaque élu reçoit 2 règlements, un qu'il retourne signé et un qu'il garde avec lui.

### ➤ **Propositions des élus**

Après avoir lu les propositions des candidats recueillies sur les professions de foi, Jérémie explique aux enfants les propositions qui ne pourront malheureusement pas être retenues faute de moyens financiers ou matériels :

- Mettre plus de décorations de Noël dans les petites rues : Jérémie informe que malheureusement, cette année, les décorations de Noël seront limitées à la rue des lilas, rue des roses, Milcolor et écoles.
- Construire une piscine fermée et un gymnase.
- Relier Rouen à Eslettes / Mettre en place une navette Eslettes-Gare de Montville / Créer des pistes cyclables. Isabelle et Jérémie informe que ce n'est pas de notre compétence mais que le CEREMA travaille sur le projet.
- Avoir plus de commerces dans Eslettes.
- Organiser des projections sur écran géant tous les week-end. Jérémie et Isabelle informe les élus que cela a un coup et que les dernières sessions n'ont pas attiré beaucoup de monde. Certains enfants expliquent que les films proposés ne les intéressaient pas et qu'ils souhaiteraient participer au choix du film pour la prochaine projection.
- Avoir un ascenseur à l'école. Jérémie informe que cela n'est pas possible mais qu'en cas de nécessité (enfant en fauteuil roulant), la répartition des classes sera modifiée afin que la classe de cet enfant se trouve au rez-de-chaussée.
- Créer un étang de pêche.
- Installer des éclairages à détecteur de mouvement
- Installer une structure de jeu dans la cour de l'école élémentaire.

Une fois terminé, un tour de table est fait afin de recueillir les propositions réalisables des élus dont voici le détail :

- Organiser des «écos-randos», des journées ramassage de déchets.
- Participer à la foire à tout pour récolter des fonds pour les enfants hospitalisés.
- Mettre des miroirs dans les toilettes de l'école. (devis à faire)
- Installer des buts fixes dans la cour de l'école élémentaire (devis à faire)
- Installer un abri vélos et trottinettes dans la cour de l'école élémentaire (devis à faire)
- Agrandir le préau (projet en cours d'étude)
- Construire un city-stade, un skate-park, un pump-track, une tyrolienne, des tables de tennis de table, un bac à sable, un mini-golf, un terrain de tennis... Jérémie et Isabelle informe qu'un projet d'aménagement autour du stade est lancé et que leurs idées seront les bienvenues dans la conception du projet.
- Créer des pièces d'échec pour rendre utiles les tables d'échec sur la place des charmes. Voir s'il est possible de les fabriquer ou les acheter toutes faites.
- Avoir des toilettes et des fontaines à eau sur la place des charmes. Jérémie informe que cela pourra éventuellement être envisagé dans le projet autour du stade.
- Organiser des Fêtes de village. Jérémie leur explique qu'une fête comme celle de la fête des charmes cet été pourra être refaite en intégrant les conseillers dans l'organisation et le choix des activités.
- Faire une fête à Noël. Jérémie les informe qu'à partir de cette année, un décor de Noël sera installé sur la place des charmes et qu'il pourra être agrandi au fil des années.
- Organiser des événements comme des Olympiades ou des chasses au trésor. Cela demande de la préparation mais c'est tout à fait réalisable.
- Installer des collecteurs pour tous types de déchets (piles, ampoules...) Isabelle les informe que cela est fait à la mairie mais nécessitera d'être plus visible et accessible ou éventuellement proposé aux écoles.
- Créer des zones de verdure et planter plus d'arbres. Cela a été fait sur la place des charmes ainsi que la ZAC.
- Création d'un potager collectif et un compost collectif près de la mairie. Projet réalisable mais nécessite un entretien de la part des habitants.
- Organiser des séjours d'été plus longs. Jérémie explique que pour cela, il faut plus d'animateurs et qu'en ce moment, le recrutement est difficile mais n'exclut pas cette possibilité.
- Mettre en place des boîtes à livre dans la commune.
- Mettre plus de passages piétons. Notamment aux Aleurs où un élu réside et où il n'y a aucun passage piéton pour rejoindre le chemin qui va jusqu'à Eslettes. Aussi à l'intersection entre la rue des Bleuets et l'avenue de Bruyères.
- Mettre plus de poubelles dans la commune. (Sente dans le lotissement des Coquelicots et autres points stratégiques à cibler)
- Avoir plus de banc (près des écoles, épicerie, églises... Cibler les points stratégiques)
- Organisation d'un carnaval. Se rapprocher de la Récréé des écoliers.
- Avoir plus de points d'ombre sur la place des charmes. Jérémie explique qu'une fois que les arbres auront poussé, il y aura beaucoup plus d'ombre.
- Installer des caméras dans la commune (étude en cours)
- Installer d'autres poubelles dans la cour de l'école élémentaire. (en cours)
- Installer des bancs sous les préaux.
- Retracer les lignes blanches dans la cour de l'école élémentaire.
- Installer des distributeurs de sacs à crottes de chien dans la commune ou un parc pour les chiens.
- Installer de grandes lettres pour former ESLETTES à l'entrée du village (du style Hollywood), ce projet est faisable lors de l'accueil de Loisirs.

- Avoir une grosse horloge sur la mairie. Isabelle les informe qu'il y en déjà une dont s'occupe un habitant de la commune.
- Créer un accès entre le stade et la ZAC (projet d'aménagement autour du stade)
- Entretien le chemin dans la forêt qui descend vers Montville. (Derrière l'église)

➤ **Vote des projets retenus (Annexe 2)**

Il était prévu de rassembler toutes les propositions réalisables afin que chaque élu puisse voter pour les projets qu'il souhaite travailler en priorité. Cependant, faute de temps, cela n'a pas pu être fait. Il est donc décidé que Jérémie retravaillera la liste des propositions qu'il enverra à chaque élu afin qu'ils puissent effectuer ce vote.

Jérémie annoncera le résultat des votes une fois les 16 listes récupérées.

➤ **Questions diverses :**

Joshua nous informe qu'un mat d'éclairage ne fonctionne plus au bout de la rue des Tulipes. Mathilde signale que le trottoir devant chez elle (chaumière rue des lilas) se désagrège.

➤ **Voyage à Paris**

Jérémie rappelle au CME les détails du voyage à Paris du Mardi 6 Décembre.

Le rendez-vous est fixé à 6h45 devant l'école élémentaire pour un départ en bus à 7h.

La matinée sera consacrée à la visite de l'Assemblée Nationale.

Les enfants devront amener leur repas pour le midi.

L'après-midi, nous visiterons l'opéra Garnier (en lien avec le projet des écoles).

Le retour est prévu pour 18h-18h30 à Eslettes.

Romain CORNU, Manuela SANNIER-LHERNAUT et Jérémie PLESANT accompagneront le groupe de 16 enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.

# ANNEXE 1

## Nature et environnement

Installer des collecteurs pour tous types de déchets (Piles, Ampoules...)	
Installer plus de poubelles dans la commune	
Organiser des journées Nettoyons la Nature ou Eco-rando	
Créer des zones de verdure dans la commune	
Création d'un potager	
Installer des toilettes sèches et un point d'eau place des Charmes	
Mettre en place un éclairage public à détecteur de mouvements	
Créer un compost collectif	
Installer des bancs dans la commune	
Créer un accès entre le stade et la Zone Artisanale	
Entretien le chemin de la forêt vers Montville	
Supprimer les éclairages la nuit	

## Vie locale

Organiser une fête foraine	
Participer au choix des films projetés sur grand écran	
Organiser des Olympiades	
Organiser des fêtes de quartier	
Installer des boîtes à livre dans la commune	
Installer des distributeurs à crottes de chien ou un parc à chien	
Installer des caméras de vidéoprotection	
Organiser un carnaval	
Ajouter des bancs dans la commune	
Organiser une fête de Noël avec de la musique	
Installer des brumisateurs place des Charmes	
Augmenter les points d'ombre sur la place des Charmes	
Créer un Mini-golf	
Créer des pièces d'échecs à utiliser sur les tables de la place des charmes	
Organiser des cours de dessin	
Installer de grandes lettres ESLETTES à l'entrée de la commune	
Réhabiliter le terrain de tennis	

## Enfance et Jeunesse

Allonger la durée des séjours d'été	
Avoir une deuxième poubelle dans la cour de l'école	
Construire un skate-park	
Installer des tables de Ping-Pong place des Charmes	
Installer des bancs sous le préau	
Installer une tyrolienne	
Installer des buts dans la cour de l'école	
Installer un abri vélos et trottinettes dans la cour de l'école élémentaire	
Agrandir les Préaux	
Retracer les lignes blanches dans la cour	
Correspondance avec d'autres écoles	
Mettre des miroirs dans les toilettes de l'école élémentaire	
Mettre des structures de Jeux dans les cours d'écoles	

# ANNEXE 2



## **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) de la ville d'Eslettes est composé de 16 membres élu(es) des classes de CE2-CM1-CM2 et 6<sup>ème</sup>.

Les objectifs généraux :

- Permettre d'appréhender la démocratie locale
- Garantir au CME une vocation éducative
- Considérer les enfants comme des « partenaires » à part entière dans la commune.

Les objectifs pédagogiques :

- Découvrir les institutions locales
- Sensibiliser aux prises de responsabilités
- Accompagner les enfants dans leur rôle de citoyens
- Permettre aux enfants de s'exprimer
- Développer l'esprit de communication
- Elaborer et réaliser des projets votés en CME

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur est adopté par les élus du Conseil Municipal des Enfants en début de mandat. Il fixe les règles communes qu'ils sont tenus d'observer.

#### **Article 1 – Présence**

Chaque membre du CME s'engage à participer activement à toutes les réunions qui sont organisées. En cas d'empêchement, l'élu (e) s'excuse en prévenant le secrétariat de Mairie par téléphone, mail ou courrier.

La démission est possible, elle doit être motivée et notifiée par écrit à Monsieur le Maire.

Lors d'une démission, l'enfant arrivant immédiatement après en nombre de voix et en respectant la parité prend la place du démissionnaire et est proclamé membre élu du Conseil Municipal des Enfants.

#### **Article 2 – Durée du mandat**

Le Conseil Municipal des Enfants est élu pour une période de 2 ans.

#### **Article 3 – Responsabilité Parents / Mairie**

En dehors de ses activités dans le cadre de son mandat, l'élu (e) reste sous la responsabilité de ses parents.

La commune d'Eslettes ne peut donc pas être tenue responsable des incidents ou dommages qui peuvent survenir en dehors des activités municipales.

---

#### **Article 4 – Comportement**

Le conseiller municipal enfant doit savoir écouter, respecter les temps de paroles de chacun, accepter les différences d'idées. En retour, il doit pouvoir exposer, argumenter ses projets et ses idées.

Pendant toute la durée du mandat, avec ou sans écharpe, en Mairie ou dans le village, le conseiller municipal enfant représente la ville et ses enfants. Ce qui implique un comportement exemplaire et citoyen.

#### **Article 5 – Rôle du jeune élu**

Les élus sont les porte-paroles de leurs camarades. Ils participent activement à l'information et à l'expression des enfants de la commune.

Leur rôle est donc de :

- Représenter tous les enfants de la commune et d'instituer à ce titre un dialogue avec eux.
- Recueillir l'avis de ses camarades sur les points inscrits à l'ordre du jour des réunions ou rendre compte des travaux en cours à l'ensemble des enfants.
- Présenter l'avancement des projets au Conseil Municipal adulte.
- Représenter le Conseil Municipal des Enfants lors des cérémonies, des animations et des festivités organisées par la municipalité.

#### **Article 6 – Périodicité des réunions**

Le Conseil Municipal des Enfants se réunit en assemblée plénière au moins 3 fois par année scolaire sur convocation de Monsieur le Maire ou son représentant.

Le rythme des réunions de travail est organisé en fonction des projets et le lieu sera indiqué sur les convocations.

Les séances plénières se déroulent dans la salle du Conseil Municipal.

#### **Article 7 – Présidence**

La présidence du Conseil Municipal des Enfants est assurée par Monsieur le Maire ou son représentant. C'est lui qui est en charge du bon déroulement des débats.

#### **Article 8 – Quorum**

Le Conseil Municipal des Enfants ne peut délibérer que lorsque la moitié de ses membres, plus un, est présente à la séance plénière. Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée une seconde fois.

#### **Article 9 – Procuration**

Un conseiller municipal enfant, exceptionnellement empêché d'assister à une séance, peut donner à un élu (e) de son choix, une procuration écrite pour voter en son nom. Chaque conseiller ne peut détenir qu'une seule procuration.

#### **Article 10 – Décisions**

Les décisions prises au sein du Conseil Municipal des Enfants sont prises à la majorité relative des présents et des représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

#### **Article 11 – Compte rendu de séance**

Au début de chacune des séances, le Conseil Municipal des Enfants nomme un conseiller (ère) pour remplir les fonctions de secrétaire et en rédiger le compte-rendu. Ce compte-rendu est adressé à chaque conseiller (ère) ainsi qu'au Maire. Il sera approuvé lors de la séance suivante.

---